

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

CANAL DE DERIVATION DU TRIEUX

Département des CÔTES D'ARMOR (22) / Commune de PLOEZAL (22204)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
<p>A la porte aval du bassin de l'écluse de Goas –Vilinic.</p>	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Bien que non mentionnés sur le Scan Littoral, le canal et son écluse sont repérables. Localisation et positionnement confirmé par la donnée SIG transmise par la DDTM 22 que nous avons reproduit à l'identique.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

